Approuvée par le Conseil d'administration du 24 juin 2015

Charte associative

Septembre 2015

Cette charte a été élaborée à partir des échanges et débats menés en séminaire des adhérents et en réunion de Bureau de l'association. Elle exprime les principes éthiques partagés par les associés ; elle est la référence pour l'ensemble des acteurs de l'ARIFTS.

Historique

A la fondation de l'ARIFTS, en 2009, un projet associatif en explicitait les bases, en particulier la décision de trois associations (AFPSEJE, ENSO, IFRAMES) de fusionner en une seule association afin de réunir compétences et moyens. Le projet associatif nommait les valeurs communes et précisait leur déclinaison dans les actions de formation engagées. La mise en place de cette fusion et son aboutissement ont duré cinq ans. Fin 2014, l'abréviation ARIFTS a changé de signification pour devenir « ***Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social*** », institut unique doté de deux sites : Angers et Rezé. Le projet pédagogique de l'institut s'appuie sur les principes énoncés par la présente charte.

L'association comme structure juridique dans le domaine de la formation

Une structure juridique qui illustre la capacité des hommes à s'associer pour un engagement citoyen au service du bien commun. Expression de la société civile, porteuse bien souvent des demandes oubliées de nos concitoyens, l'association est le socle de la démocratie participative et délibérative, ce qui lui permet d'être un acteur d'influence auprès de la puissance publique.

Les temps ont changé, cependant. Hier, les politiques publiques laissaient une plus grande place aux initiatives associatives empreintes d'utilité et d'efficacité sociales. Aujourd'hui, la montée d'une économie libérale mondiale a modifié considérablement les rapports entre l'Etat et le secteur associatif. La lecture univoque des relations humaines à travers le seul prisme du marché met à mal le secteur associatif qui voit sa capacité d'initiative diminuer et son rôle mobilisateur s'affaiblir. Installer les associations du secteur dans des conditions concurrentielles pourrait les conduire à s'éloigner de leur valeur première, la solidarité.

Malgré ce contexte difficile, l'association demeure l'outil nécessaire et indispensable pour continuer à se mobiliser et penser collectivement l'action sociale et ses dispositifs de formation. Elle doit être reconnue par la puissance publique comme actrice citoyenne et innovante. L'articulation en tension entre les pouvoirs publics et le secteur associatif demeure une solution démocratique.

Le secteur de l'intervention sociale est riche de la diversité de ses associations et de la complémentarité des actions qu'elles mènent en faveur de la cohésion sociale, dans le sens de l'intérêt général. L'ARIFTS entend participer pleinement à cette dynamique d'ensemble et apporter sa contribution militante à la recherche de cohérence entre politiques sociales, besoins des personnes et des collectifs, projets et réalisations associatifs.

L'ARIFTS considère le fait associatif comme un constituant, parmi d'autres, du tissu des solidarités. C'est pourquoi elle privilégie les maillages partenariaux et conçoit ses activités dans les cadres dessinés par les réseaux de coopération animés par le souci de la confiance et de l'engagement réciproques.

L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

Ses principes

La réflexion éthique et déontologique n'est pas que du ressort des travailleurs sociaux. Pour autant, elle est pour eux indispensable parce qu'ils interviennent auprès de personnes fragiles ou fragilisées qui ne peuvent parfois pas ou peu défendre leurs intérêts. En accord avec le Conseil Supérieur du Travail Social[1], l'ARIFTS affirme que la réflexion éthique est une nécessité dans les pratiques professionnelles et pédagogiques. Il est essentiel pour l'ARIFTS d'appuyer sa gouvernance sur ces mêmes principes éthiques afin d'agir de façon la mieux adaptée dans ce que le philosophe, Paul Ricœur, appelle des « *institutions justes* »[2].

Ces principes sont les suivants :

- le respect de la **liberté,** de l'**égalité,** de la **fraternité, des solidarités ;**
- la défense de la **laïcité ;**
- le sens du **bien commun** ;
- la reconnaissance de la **dignité humaine** et de l'**altérité** ;
- la promotion de la **bienveillance** et de la **prévenance** ;
- la volonté d'une **communication** claire et cohérente**.**

[1] CSTS, *Éthique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux*, Editions ENSP – Collection des rapports du CSTS - juin 2001.

[2] L'éthique, selon une définition générale, est une partie de la philosophie traitant du bien et du mal dans les affaires humaines; doctrine des mœurs et des devoirs, elle fait appel à des principes, valeurs, sources de l'acte et de la décision. Paul Ricoeur a défini de façon synthétique ce que peut être l'éthique dans notre société contemporaine : l'éthique est la « *visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes* », In *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.

Leur mise en œuvre

- **Dans le fonctionnement de l'association : la gouvernance**

Ces principes portent la volonté d'agir avec discernement dans une logique cohérente et respectueuse des personnes quelle que soit la place qu'elles occupent. Ils nécessitent une culture de la démocratie participative et délibérative, la mise en place d'instances de gouvernance et la création d'outils adaptés dès lors qu'il est constaté que ces principes ne sont pas suffisamment appliqués ou partagés. Comme le rappelle Bernard Enjolras[3], en référence à la théorie de "*l'agir communicationnel*" de Jürgen Habermas[4], "*la logique solidaire s'appuie sur la réciprocité comme principe de coordination. Seules des convictions inter-subjectivement partagées donnent lieu à des engagements réciproques. Il est possible de rechercher l'accord des volontés dans le but d'agir sur le monde matériel, sur l'environnement".*

Dans un contexte de rigueur économique, les prises de décisions deviennent difficiles. Des incertitudes menacent l'identité même de l'association et peuvent provoquer un repli identitaire l'amenant à se conformer à un modèle unique, très souvent bureaucratique, avec le risque que ce modèle s'impose et prédomine sur le projet, ce qui mettrait à mal ses principes. La mise en place d'espaces permettant à chacun de prendre la parole est indispensable pour endiguer cette possible dérive ; elle permettra aussi la confrontation des savoirs, si utile à l'intelligence collective et à la citoyenneté active. L'affirmation d'une position sociale critique argumentée, s'appuyant sur une analyse partagée, doit contribuer au débat public.

- **Dans le dispositif institutionnel : la dirigeance**

Les principes éthiques se déclinent dans les écrits institutionnels et se révèlent dans les pratiques de chacun ; ils s'inscrivent dans des cadres d'organisation et des règles de fonctionnement, des protocoles d'intervention et d'évaluation. Une veille active est nécessaire face à l'enjeu de ces agencements, tous portés par et porteurs d'une idéologie[5]. La qualité des rapports entre les associés, les salariés et les personnes en formation sera sans cesse questionnée, l'ensemble des acteurs ayant besoin d'un mobile dans la perspective d'une dynamique nouvelle.

---

[3] Bernard Enjolras, « L'association comme compromis de logiques d'action », *URIOPSS Pays de la Loire- Infos* 15 n°98-04 du 28 février 1998.

[4] Jürgen Habermas, *Logique des sciences sociales et autres essais*, PUF, 1987.

[5] Pour Saül Karsz, les idéologies sont des **«** *ensembles de normes, valeurs, modélisations, idéaux, réalisés dans des rites et des rituels, dans des gestes et des attitudes, dans des pensées et des affects, dans des configurations institutionnelles, dans des pratiques matérielles. Ce sont des discours autant que des pratiques, des manières de parler et des manières de taire. Concept transdisciplinaire : ces ensembles concernent la vie publique et la vie privée, des opinions (pas seulement politiques) et des modèles de vie familiale, de sexualité, de rapports hommes-femmes, d'éducation, etc.* ». In, *Pourquoi le travail social ? Définition, figures, clinique*, Paris, Dunod, 2004, p. 32.

Cela suppose une volonté affirmée de favoriser les débats à l'interne.

Un changement qui se conscientise est différent d'un mouvement qui s'institutionnalise. La volonté fédérative, l'intelligence collective de faire vivre les principes éthiques imposent un partage, une confrontation des valeurs, des valeurs vécues et pas seulement abstraites. La liaison de chacun à la totalité est une force au service de l'objet de l'association.

- **Dans la formation : le projet pédagogique**

L'ARIFTS, actrice de la formation des travailleurs sociaux, estime nécessaire et essentiel de former des futurs professionnels conscients de leurs rôles et places au sein de la société. Il ne s'agit pas de former uniquement des techniciens performants mettant en œuvre des politiques sociales et des dispositifs. Il s'agit de former des travailleurs sociaux qui comprennent et prennent en compte les éléments de la complexité de la société afin d'être en capacité de mieux se positionner, parfois face aux faiblesses des réponses des politiques sociales. Des travailleurs sociaux attentifs aux parties prenantes des mutations et des transformations de la question sociale.

Il s'agit de leur permettre de développer un sens critique mesuré, étayé sur des savoirs nourris des travaux de recherche sur les problématiques de l'action et de l'intervention sociales.

A travers l'ensemble de son action, l'ARIFTS vise la formation de professionnels engagés dans une dynamique de citoyenneté, c'est-à-dire pleinement conscients de leur responsabilité, qu'ils soient travailleurs sociaux agissant auprès des personnes, ou cadres en charge de la direction et de l'animation des équipes. Cette finalité se traduit par une réflexion permanente. Elle implique la reconnaissance d'autrui dans sa singularité et sa dignité. Elle donne lieu à la mise en place de démarches et de dispositifs d'éducation et d'accompagnement en vue de l'inscription de la personne dans l'espace social pour qu'elle soit en capacité d'y prendre une part active, au service de l'intérêt collectif. Comme le souligne Raymond Chappuis[6] " *La relation à autrui est beaucoup plus qu'un commerce d'intérêt ; beaucoup plus qu'un simple rapport affectif ou intellectuel ; elle est l'acte par lequel les valeurs naissent, se développent et se dépassent* ".

L'ARIFTS défend, dans les différents cursus de formation, l'alternance entre la transmission de savoirs théoriques et un exercice professionnel durant un stage. Ce temps de confrontation aux réalités du lieu professionnel est facteur d'intégration car il propose des règles, un ensemble de solutions sur le "comment faire" et de valeurs en réponse au "pourquoi faire".

---

[6] Raymond Chappuis, *La Solidarité, une certaine façon d'être. La formation de la personnalité des animateurs*, Editions Les Monédières, 1981.

Le passage de l'intervention sociale, de la relation éducative "pensées" à la confrontation "vécue" de la personne en souffrance étaye ce long processus de maturation individuel et professionnel.

Ce processus obéit aux principes de la dialectique qui s'instaure entre le singulier et le collectif, le discours et l'action, l'autonomie personnelle et les contraintes institutionnelles.

Les principes éthiques énoncés dans cette charte s'inscrivent dans une temporalité associative précise ; ils ne pourraient échapper à de futurs débats contradictoires et à une évaluation ultérieure. L'ARIFTS est la réalisation d'une articulation de trois instances distinctes : les personnes en formation, les salariés, les adhérents. Ces "multi parties prenantes" à cette charte fabriquent de la solidarité, de la coopération, créent de l'intelligence collective, organisent un processus de co-construction au service de l'intérêt général. L'évaluation de cette articulation est indispensable, elle relève des mêmes principes éthiques que cette charte et doit interroger dans quelle mesure l'ARIFTS fournit un apport essentiel et socialement indispensable aux politiques publiques.

"**Ce qui est taillé en sens contraire s'assemble ;**
de ce qui diffère naît la plus belle harmonie.
Tout devient par discorde."
Héraclite[7]

[7] Abel Jeannière, *Héraclite. Traduction et Commentaire des Fragments* (1959), éd. Aubier Montaigne, 1985 (ISBN 2-7007-3098-4), p. 106.